

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 juin 2017
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-présidents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF

. Membres :

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Excusés :

Monsieur Mathieu CAHN (*ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF*), Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG (*ayant donné pouvoir à Madame Françoise BUFFET*), Madame Chantal JEANPERT (*ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER*), Docteur Yves LE TALLEC (*ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER*), Madame Christiane WOLFHUGEL (*ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF*)

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les vingt-deux rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Onze rapports (n° CD/2017/**026, 027, 028, 029, 031, 035, 036, 037, 038, 039, 045, 047**) sont "réservés" pour faire l'objet de débats avant leur vote.

Les onze autres rapports (n° CD/2017/**030, 032, 033, 034, 040, 041, 042, 043, 044 et 046**) sont traités en début de séance selon la procédure de "vote sans discussion", et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

*
* * *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2017/030, 032, 033, 034, 040, 041, 042, 043, 044 et 046.

N° CD/2017/030 - 520 - Gestion des collèges

Restauration scolaire des collèges publics - Proposition du cadre tarifaire 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer le cadre des tarifs 2018 comprenant les tarifs applicables dans les restaurants scolaires des collèges publics disposant d'une cuisine de production à compter du 1er janvier 2018 aux montants suivants :

- un tarif minimum de 3,19 € par repas pour les collégiens ;
- un tarif minimum de 4,75 € par repas pour les commensaux ;
- un tarif unique de 2,45 € par repas pour les personnels adjoints techniques des collèges "ATC" et les emplois aidés relevant de la collectivité et travaillant dans un établissement disposant d'une cuisine de production ;
- un tarif unique de 3,44 € par repas pour le personnel de catégorie C et assimilés, pour les agents des services de l'Etat (notamment surveillants et emplois aidés).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/032 - 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département

Proposition d'extension des activités commerciales du Vaisseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la mise en œuvre par le Vaisseau d'une nouvelle prestation commerciale intitulée team-building ;
- d'ajouter à la grille tarifaire existante, l'offre tarifaire de la prestation team-building :
 - . niveau 1 : visite guidée et un défi : 25,00 € HT/personne (soit 30,00 € TTC/ personne,
 - . niveau 2 : activité sur mesure et cadeau personnalisé pour le groupe : 41,56 €HT/personne (soit 50,00 € TTC/personne).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/033 - 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département

Proposition de participation du Département du Bas-Rhin aux portails francearchives.fr et Portail européen des Archives

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide du principe de participer au portail internet francearchives.fr et au Portail européen des Archives ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, tel qu'annexé à la présente délibération, relatif à la participation du Département du Bas-Rhin au portail national des Archives, à conclure entre le Département et l'Etat (Ministère de la Culture), et autorise son président à le signer ;
- approuve les termes du projet d'accord de fournisseur de contenu pour le portail européen des archives, tel qu'annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Fondation Portail européen des archives, et autorise son président à le signer.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/034 - 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département

Proposition d'exonération de droits de reproduction et de réutilisation sur les images issues des fonds conservés aux Archives départementales du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide d'exonérer de droits l'éditeur La Nuée Bleue pour la reproduction et la réutilisation commerciale de documents d'archives issus des fonds des Archives départementales dans le cadre de la publication de l'ouvrage "Trésors des bibliothèques et archives d'Alsace".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/040 - 010 - Gestion Financière

Informations concernant les régies d'avances et les régies de recettes du Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte des modifications apportées aux régies (d'avances, de recettes et d'avances et de recettes du Département du Bas-Rhin) au cours de l'année 2016 selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/041 - 010 - *Gestion Financière*

Informations concernant les garanties d'emprunts

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte des garanties d'emprunts que la Commission Permanente a accordées au cours de l'année 2016 selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/042 - 040 - *Ressources humaines*

Proposition de mise à jour des ratios d'avancement

Après en avoir délibéré et après avis du comité technique, le Conseil Départemental décide :

- de fixer les ratios d'avancement de grade et d'échelon spécial conformément l'annexe I relative à certains cadres d'emplois de catégorie A et de catégorie C jointe à la présente délibération, au vu des modifications statutaires intervenues dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations ;
- de l'applicabilité des ratios d'avancement antérieurs dès lors que des dispositions transitoires sont prévues au titre de l'avancement de grade pour les cadres d'emplois de catégorie C ;
- de valider la mise à jour du tableau global des ratios d'avancement de grade conformément à l'annexe II jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/043 - 040 - *Ressources humaines*

Proposition d'évolution du taux de rémunération horaire accordé aux personnels professionnels de santé vacataires de la Mission Autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de fixer le taux horaire de rémunération du personnel vacataire professionnel de santé, chargé de l'évaluation et de l'accompagnement Personnes Agées/Personnes handicapées, selon les modalités suivantes : Taux horaire des chargés de l'évaluation et de l'accompagnement Personnes Agées/Personnes Handicapées : 20,00 €.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/044 - 000 - *Administration générale*

Transfert de compétences du Département à la Région Grand Est

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental, après avis du comité technique réuni le 1er décembre 2016 :

1. En ce qui concerne le transfert des personnels du service des transports :

- approuve les conditions et les modalités fixées dans le projet de convention dudit transfert à la Région Grand Est au 1er septembre 2017 du personnel du service des transports ;
- adopte ce projet de convention de transfert des personnels concourant à l'exercice de la compétence relative à l'organisation des transports routiers interurbains et transports scolaires, en annexe ;
- autorise le président à signer ladite convention de transfert de personnel.

2. En ce qui concerne la sortie de l'inventaire des biens d'exploitation du réseau des transports :

- décide de la sortie de l'inventaire départemental des biens d'exploitation qui figurent dans l'annexe "Liste des biens transférés à la Région" ;
- autorise le payeur départemental à procéder à l'opération d'ordre non budgétaire suivante afin de régulariser la fiche AUT3876 :
 - . Débit C/1068 : 77 879,56 €,
 - . Crédit C/28051 : 77 879,56 € ;
- autorise le payeur départemental à passer les écritures d'ordre non budgétaires pour sortir de l'actif du Département les biens listés dans l'annexe "Liste des biens transférés à la Région".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/046 - 010 - *Gestion Financière*

Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2017-2021 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Rapports appelés par ordre de passage : (N° CD/2017/026, 027, 028, 029, 031, 035, 036, 037, 038, 039, 045 et 047.

N° CD/2017/026 - 705 - Gestion des routes départementales

Plan territoires connectés et attractifs 2017-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le Plan "territoires connectés et attractifs" présenté dans l'annexe 1 à la présente délibération et portant sur :
 - . le programme d'investissement destiné à renforcer les liaisons transfrontalières et interdépartementales à hauteur de 57,5 M€,
 - . le programme d'accessibilité à l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 13,5 M€,
 - . le programme d'aménagement et de sécurisation du réseau routier pour un montant de 76,7 M€,
 - . le programme de réalisation des itinéraires cyclables pour un montant de 10,8 M€ ;
- adopte les règles de cofinancement des projets conformément au tableau joint en annexe 2 ;
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches administratives auprès des co-financeurs (Europe, Etat, Région, Départements limitrophes, Communes et groupements de communes...) ;
- autorise le Président à engager les études préalables et toutes les procédures juridiques, foncières, environnementales, etc., afférentes à ces opérations.

Les opérations d'investissement routier seront réalisées dans la limite des crédits inscrits aux budgets primitifs des années 2017 à 2021.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/027 - 605 - Développement local

Orientations stratégiques en faveur du soutien du Département à la vie associative suite aux Assises de l'Engagement

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- autorise la co-construction d'une politique départementale de la vie associative ;
- approuve les orientations de cette politique, soit :
 - . encourager le rôle des associations dans le vivre-ensemble,
 - . favoriser le développement de projets locaux innovants sur des problématiques partagées,

- . promouvoir et valoriser l'engagement,
- . soutenir les associations afin de pérenniser leur action ;
- décide du principe de création d'un Conseil Départemental de la vie associative ;
- décide de la mobilisation des conseillers territoriaux à la vie associative pour le déploiement de cette politique sur le territoire ;
- délègue à la Commission Permanente l'adoption de toute décision et de tout acte en lien avec la mise en œuvre de la politique départementale.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/028 - 46020 - *Tiers dignes de confiance*

Proposition de mise en œuvre d'une offre d'accueil expérimentale pour les Mineurs Non Accompagnés par des tiers bénévoles et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame pour la création de ce Réseau d'Accueil Solidaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de mettre en œuvre une offre d'accueil expérimentale pour les mineurs non accompagnés (MNA) de 13 à 16 ans par des tiers bénévoles dénommé Réseau d'Accueil Solidaire pour une durée de 3 ans ;
- décide l'octroi, sur la période 2017-2020, d'une aide financière à l'Association Foyer Notre Dame d'une somme de 43 527 € à l'ouverture du service et d'une dotation globale de 534 393 € en année pleine ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame ;
- autorise son président à signer cette convention de partenariat ;
- fixe à 373,50 € l'allocation mensuelle qui sera versée par le Département aux tiers bénévoles afin de couvrir les frais courants liés à la prise en charge du jeune (nourriture, eau/électricité, fournitures scolaires, santé, déplacement du jeune et du bénévole...).

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BUFFET), Mme Chantal JEANPERT (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER), Docteur Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER), Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF), M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

N° CD/2017/029 - 510 - Actions éducatives

Proposition d'approbation d'un projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin pour la mise en œuvre d'une initiation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de 4^{ème} des collèges publics du département Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes du projet de convention de partenariat en faveur des élèves de 4^{ème} des collèges du Bas-Rhin pour l'initiation aux gestes qui sauvent à conclure avec le SDIS67 et la DSDEN67, joint en annexe, et notamment la mise à disposition gracieuse des locaux et équipements nécessaires dont le Département est propriétaire dans les collèges ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention ;
- décide de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'approbation de tout acte lié à la mise en œuvre de la convention de partenariat, notamment de tout avenant à la convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BUFFET), Mme Chantal JEANPERT (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER), Docteur Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER), Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF), M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

N° CD/2017/031 - 62510 - Création et diffusion culturelles

Propositions d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions dans le domaine de la diffusion culturelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 796 510 €, réparti comme suit :

- subventions concernant les projets de portée départementale : 113 800 € ;
- subventions concernant les projets de portée locale : 216 950 €
 - . Territoire de l'Eurométropole : 76 000 €,
 - . Territoire Nord : 54 200 €,
 - . Territoire Sud : 49 950 €,
 - . Territoire Ouest : 36 800 € ;
- subventions concernant les Relais culturels : 465 760 €.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais ;
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

En outre, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Le Conseil Départemental approuve aussi les termes :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association de la "Maison des Arts et de la Culture", Relais culturel de Bischwiller ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Relais culturel de Haguenau" ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Athic", Relais culturel d'Obernai ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "La Castine", Relais culturel de Reichshoffen ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Rohan", Relais culturel de Saverne ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Musica ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEAAC.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

Le Conseil Départemental autorise son président à signer ces conventions.

D'autre part, le Conseil Départemental décide du maintien de l'adhésion du Département à l'association "Culture et Département" et du versement de la cotisation correspondante, soit 500 €. Le versement de cette cotisation interviendra dès que la délibération sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/035 - 65030 - Sports de nature (PDESI)

Aménagement d'un parcours d'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de créer un parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu, selon les plans joints en annexes, comprenant :
 - * 2 circuits verts "ludiques" pour les débutants :
 - . "Princesse Emma" : 9 postes - 2,2km – et une durée moyenne de 45mn à 1h15 ;
 - . "Serva" : 9 postes- 2,7km - une durée moyenne d'1h à 1h30.
 - * 2 circuits bleus pour une randonnée-orientation :
 - . "Princesse Emma" : 11 postes - 3km - durée moyenne d'1h à 1h30 ;
 - . "Serva" : 12 postes - 4 km – durée moyenne de 1h15 à 2h.
- décide de réaliser ce projet sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin ;
- approuve les termes des projets de la convention d'usage type relative à l'ouverture au public de parcelles foncières pour l'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu ;
- autorise son président à signer les conventions d'usage relative à l'ouverture au public de parcelles foncières pour l'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu, selon le modèle type précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les propriétaires fonciers concernés par l'implantation des bornes listés en annexes de la présente délibération ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu précité et en particulier pour délibérer sur tous les actes, y compris les conventions dont :
 - . celles relatives aux propriétaires fonciers impactés par le parcours permanent d'initiation à l'orientation (parcelles comprises dans les sections cadastrales N° 6-7-8 et 9 de la Commune de Belmont),
 - . celles relatives au droit d'usage et de reproduction de la cartographie du parcours d'orientation ainsi qu'aux modalités d'entretien du parcours d'orientation.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Chantal JEANPERT (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER), Docteur Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER), Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF), M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Mme Françoise BUFFET.

N° CD/2017/036 - 130 - Accompagnement du public en territoire

Proposition de création d'un groupement d'intérêt public dans le champ de l'autonomie et d'approbation du projet de convention constitutive

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de la constitution d'un GIP, en tant que membre fondateur, visant à porter un dispositif innovant intégrant à la fois les fonctions d'une MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) et d'une plateforme territoriale d'appui (PTA) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg, le Réseau Alsace Gérontologie (RAG) et l'Union, Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace (URMLA) (cf. annexe) ;
- approuve les termes du projet de convention individuelle d'adhésion du Département du Bas-Rhin au groupement d'intérêt public définissant les objectifs et les moyens apportés par la collectivité Départementale au fonctionnement du groupement (cf. annexe) ;
- autorise son président à signer ces deux conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2017/037 - 31030 - Insertion professionnelle

Proposition de la mise en place d'une ligne de car spéciale entre les gares d'ERSTEIN et de LAHR à destination des travailleurs transfrontaliers et de son financement à travers un projet de convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de la mise en place de l'offre de transport spéciale entre Erstein et Lahr ;
- décide d'attribuer à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau une subvention maximale de 20 000 € au titre de la mise en œuvre expérimentale d'une ligne de transport spéciale en car entre les gares d'Erstein et de Lahr, selon les modalités suivantes :
 - . 1er versement de 10 000 € en octobre 2017,
 - . Solde de 10 000 € maximum en mai 2018 ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein relatif à l'objet précité, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF), M. Eric ELKOUBY,
Mme Martine JUNG, Mme Chantal JEANPERT (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),
Docteur Yves LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF),
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY), Mme Françoise BUFFET,
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ).*

N° CD/2017/038 - 000 - Administration générale

**Présentation du rapport d'activités des services du
Département pour l'année 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport d'activités des services du Département pour 2016 et du débat qui y fait suite.

Adopté à l'unanimité

*
* *

L'article L 3312-5 du CGCT prévoit que *"le Président du Conseil Départemental présente annuellement le compte administratif au Conseil Départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. Le Président du Conseil Départemental peut assister à la discussion ; il doit toutefois se retirer au moment du vote"*.

M. Bernard FISCHER, 1^{er} Vice-Président présidera les débats et le vote suite à la présentation du rapport.

*(La séance se poursuit sous la présidence de M. Bernard FISCHER,
Premier Vice-président du Conseil Départemental)*

N° CD/2017/039 - 010 - Gestion Financière

Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- 1/ Pour le budget principal, constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2016 est de 53 711 220,27 € :
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 47 369 071,21 €,
 - dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 101 080 291,48 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 47 369 071,21 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement" ;
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 101 080 291,48 € à hauteur de 47 369 071,21 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 53 711 220,27 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

- 2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2016 est de 1 316 552,73 € :
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 231 530,63 € ;
 - dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 1 085 022,10 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 231 530,63 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" ;
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 1 085 022,10 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté".

- 3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2016 se clôture avec un excédent global de 101 214,47 € :
- dont un excédent de 171 057,07 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 536 292,85 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 707 349,92 €) ;
 - dont un déficit de fonctionnement de 69 842,60 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide que le montant total à affecter en 2017 au titre des résultats 2016 est de 173 768,03 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2016 de 69 842,60 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2016 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2014 au compte 110 de 243 610,63 € ;
- décide que l'excédent de 173 768,03 € au titre des résultats 2016, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2018 repris lors de l'affectation 2019 des résultats 2018, compte 110.0 millésime 2016.

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2016 est de 19 692,09 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 16 093,21 € ;
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 3 598,88 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 16 093,21 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" ;
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 3 598,88 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que le résultat global de clôture de la gestion 2016 est excédentaire de 31 597,48 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 2 082,38 € ;
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 33 679,86 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 2 082,38 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" ;
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 33 679,86 € à hauteur de 2 082,38 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 31 597,48 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2016 est de 2 221 003,41 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 1 400 136,61 € ;
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 820 866,80 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 400 136,61 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement" ;
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 820 866,80 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

7/ Pour le budget annexe de la Régie des Transports, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2016 est de 2 099 159,01 €.

Le bilan d'activités 2016 ayant fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation, conformément à l'article L1413-1 du CGCT, en date du 4 mai 2017 et d'un avis de la commission consultative des services publics départementaux, conformément à l'article 1611-4 du CGCT, en date du 22 mai 2017, le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion ;

- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 2 099 159,01 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté", puis d'en reverser l'intégralité au budget principal conformément à la délibération n° CD/2016/198 du 8 décembre 2016 (cf. nature 672 du budget annexe, nature 75861 du budget principal).

8/ Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2016 selon les annexes jointes :

- Bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2016 pour un montant de 349 578,87 € ;
- Bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2016 pour un montant de 1 540 559,57 €.

Adopté à l'unanimité

*
* *

(La séance se poursuit sous la présidence de M. Frédéric BIERRY,
président du Conseil Départemental)

*Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),
M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Chantal JEANPERT
(ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER), Docteur Yves LE TALLEC
(ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER), Mme Christiane WOLFHUGEL
(ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF), M. Serge OEHLER (ayant donné
pouvoir à Mme Françoise BEY), Mme Françoise BUFFET,
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. Olivier BITZ),
Mme Michèle ESCHLIMANN.*

N° CD/2017/045 - 710 - Co-financement des voiries nationale et communale

**Proposition d'adoption des modalités d'attribution et du
montant des aides financières accordées par le Département
du Bas-Rhin au titre du fonds d'urgence aux Communes
placées en état de catastrophe naturelle suite aux
événements climatiques de l'été 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- confirme son engagement aux côtés des Communes et des groupements de Communes sinistrés, placées en état de catastrophe naturelle suite aux événements climatiques survenus au cours de l'été 2016 ;
- décide de fixer la participation départementale à 50% du montant HT des travaux d'investissement restant à la charge des Communes et des groupements de Communes, déduction faite de toutes les indemnités de toute nature qu'elles sont susceptibles de percevoir par l'Etat et autres co-financeurs ;

- décide d'attribuer aux Communes et aux groupements de Communes sinistrés un montant plafonné d'aides de 411 974 € réparti comme suit :

- 5 572 € pour la Commune de GOERLINGEN,
- 27 222€ pour la Commune de HOHENGOEFT,
- 91 609 € pour la Commune de KUTTOLSHEIM,
- 8 999 € pour la Commune de LOCHWILLER,
- 10 014 € pour la Commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS,
- 16 997 € pour la Commune de PREUSCHDORF,
- 25 056 € pour la Commune de WESTHOFFEN,
- 226 505 € pour la Communauté de Communes DES COTEAUX DE LA MOSSIG qui se décomposent comme suit :
 - . 14 414 € pour la Commune de CRASTATT,
 - . 19 167 € pour la Commune de KNOERSHEIM,
 - . 2 548 € pour la Commune de RANGEN,
 - . 22 975 € pour la Commune de ROMANSWILLER,
 - . 136 643 € pour la Commune de WASSELONNE,
 - . 10 750 € pour la Commune de WANGENBOURG-ENGELTHAL,
 - . 16 210 € pour la Commune de ZEHNACKER,
 - . 3 798 € pour la Commune de ZEINHEIM ;

- décide d'imputer les sommes versées aux Communes et aux groupements de Communes sur le fonds d'urgence.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents, à l'exception de
M. Mathieu CAHN (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),
M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Chantal JEANPERT
(ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER), Docteur Yves LE TALLEC
(ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER), Mme Christiane WOLFHUGEL
(ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF), M. OEHLER (ayant donné
pouvoir à Mme Françoise BEY), Mme Françoise BUFFET,
Mme Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ),
Mme ESCHLIMANN, M. SCHULTZ.*

N° CD/2017/047 - 010 - Gestion Financière

**Projet de budget supplémentaire et de décision budgétaire
modificative n° 1 (DM1) pour 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le projet de budget supplémentaire – DM1 pour l'exercice 2017 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent au projet ;

- décide d'attribuer au service des véhicules et des bacs rhénans une subvention d'un montant de 228 838,95 € ;
- décide d'attribuer au budget annexe de la régie des transports une subvention de fonctionnement de 241 097,20 € ;
- décide d'approuver l'attribution au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin d'un produit issu de la taxe d'aménagement complémentaire à la part de taxe d'aménagement dédiée au financement du CAUE fixée à 0,125% en vertu de la délibération du Conseil Départemental n° CD/2017/08, produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource de taxe d'aménagement de 1 045 000 € en 2017 ;
- décide d'approuver l'attribution au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin de ce montant garanti de 1 045 000 € pour l'année 2017, versé sous forme de mensualités et correspondant à une part du produit de la part départementale de la taxe d'aménagement ;
- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 447 966,94 € (dont 25 203,20 € au titre des créances éteintes). ;
- conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :
 - . au titre de la taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant de 6 640 €,
 - . au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 11 752 €,
- décide d'accorder des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 35 365,61€ ;
- décide pour le budget annexe du Foyer de l'enfance de constituer une provision pour risques de 30 000 € correspondant à 240 jours de Comptes Epargne Temps abondés en 2016 (inscription au BP 2017) ;
- décide pour le budget annexe du Foyer de l'enfance une reprise de provision pour risques à hauteur de 28 500 € correspondant à 4 275 € d'indemnisation de Comptes Epargne Temps et 24 185 € de contributions patronales relatives aux validations de services contractuels (inscription au BS 2017) ;
- décide de fixer le montant du reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé du budget annexe du Parc départemental d'Erstein vers le budget principal à 600 000 € ;
- décide d'autoriser le payeur départemental à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

* bien AUT_01_11_00006
 . Débit C/20422 : 8,00€
 . Crédit C/1068 : 8,00€

* bien AUT00000000000000009790 et bien AUT000000000000000010210

- . Débit C/281848 : 164,96€
- . Crédit C/1068 : 164,96€
- . Débit C/1068 : 164,96€
- . Crédit C/281838 : 164,96€

* biens et écritures présents dans le tableau en annexe 1 ;

* bien AUT10056 :

- . Débit C/28181 : 532,22€
- . Crédit C/1068 : 532,22€
- . Débit C/1068 : 532,22€
- . Crédit C/281848 : 532,22€

* bien AUT10600

- . Débit C/28181 : 3 025,98€
- . Crédit C/1068 : 3 025,98€

* bien AUT 13234

- . Débit C/281735 : 198,00€
- . Crédit C/1068 : 198,00€

- mandat 58678/2011 à ré-imputer :

- . Débit C/1068 : 780,25€
- . Crédit C/2111 : 780,25€ ;

- décide, afin de solder partiellement l'opération pour compte de tiers des réfections de tranchées, dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage, d'attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 552 315,13 € (mandat sur compte nature 204422, titre sur chapitre 454121 - opérations d'ordre) ;

- décide, afin de solder l'opération pour compte de tiers des aménagements du Transport en site propre à l'ouest de Strasbourg sur la RN4 (ban de la commune d'Ittenheim), dont le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage, d'y affecter du FCTVA à hauteur de 32 834,97 € (mandat sur compte nature 10222, titre sur chapitre 454123 - opérations réelles) et d'attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 175 495,53 € (mandat sur compte nature 204412, titre sur chapitre 454123 - opérations d'ordre) ;

- décide d'autoriser M. le Payeur départemental à passer les écritures d'ordre non budgétaires relatives aux régularisations à effectuer sur les recettes du projet de Transport en site propre à l'ouest de Strasbourg :

- . à hauteur de 531 035,66 €, en dépenses au compte 1311 et en recettes au compte 1321 (ré-imputation de la participation de l'Etat),
- . à hauteur de 273 703,47 €, en dépenses au compte 1312 et en recettes au compte 1322 (ré-imputation de la participation de la Région) ;
- . à hauteur de 160 905,02 € en dépenses au compte 1068, et en recettes au compte 13911 à hauteur de 120 392,68 € et au compte 13912 à hauteur de 40 512,34 € (régularisation des reprises partielles des participations de l'Etat et de la Région) ;

- décide d'arrêter les taux modulés définitifs applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2017, conformément au tableau joint en annexe. Le tableau joint en annexe 3 annule et remplace le tableau adopté lors de la délibération du 8 décembre 2016 ;
- décide que pour les Communautés de communes du Canton d'Erstein, de la Mossig et du Vignoble, de l'Alsace Bossue, de Saverne-Marmoutier-Sommerau, de Hanau-La Petite Pierre et la Communauté d'agglomération de Haguenau, le "tunnel +1/-1" ne s'applique pas pour ces EPCI en 2017 et ne s'appliquera pas en 2018.

Adopté à l'unanimité

❖ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2017/026** : *Gestion des routes départementales - Plan territoires connectés et attractifs 2017-2021.*

Interventions : M. SENE, M. HOMMEL, Mme KEMPF, Mme MOZZICONACCI, M. BERTRAND, M. BAUER, M. BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/027** : *Développement local - Orientations stratégiques en faveur du soutien du Département à la vie associative suite aux Assises de l'Engagement.*

Interventions : Mme ERNST, M. BAUER, Mme MULLER-BRONN, Mme GRAEF-ECKERT, M. BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/028** : *Tiers dignes de confiance - Proposition de mise en œuvre d'une offre d'accueil expérimentale pour les Mineurs Non Accompagnés par des tiers bénévoles et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame pour la création de ce Réseau d'Accueil Solidaire.*

Interventions : Mme KEMPF, Mme DILIGENT, Mme BEY, M. BIERRY, M. MEYER, M. BIERRY.

Mme ERNST souligne le travail du groupe communication des Assises de l'Engagement pour le lancement du site internet des associations et remercie les associations pour leur implication.

M. BAUER ajoute qu'il est nécessaire de valoriser les bénévoles pour les encourager à continuer et encourager d'autres personnes à le devenir.

Mme MULLER-BRONN fait part de la mobilisation des partenaires et également des agents de la collectivité.

Mme GRAEF-ECKERT indique qu'elle est admirative du travail mené par les associations qui se sont impliquées.

M. BIERRY exprime sa satisfaction concernant l'implication des Conseillers départementaux dans cette démarche, en précisant que les propositions présentées émanent de la volonté des acteurs de la vie associative.

- **Rapport N° CD/2017/029** : Actions éducatives - Proposition d'approbation d'un projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin pour la mise en œuvre d'une initiation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de 4ème des collèges publics du département Bas-Rhin.

Interventions : Mme THOMAS, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme KEMPF, Mme ESCHLIMANN, M. BIERRY.

M. CARBIENER, Président du SDIS, M. ZAEGEL, Vice-président du SDIS et M. WOLF, membre du bureau du SDIS, ne prennent pas part aux débats et ne participent pas au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/031** : Création et diffusion culturelles - Propositions d'attribution de subventions - Propositions d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions dans le domaine de la diffusion culturelle.

Interventions : Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme DOLLINGER.

M. BAUER, Maire de Sélestat, M. BERTRAND, Vice-président du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) et Mme PFERSDORFF, membre du conseil d'administration et trésorière du Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC), ne prennent pas part aux débats et ne participent pas au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/035** : Sports de nature (PDESI) - Aménagement d'un parcours d'initiation à la pratique de l'orientation au Champ du Feu.

Interventions : Mme MOZZICONNACI, Mme LEHMANN, Mme KEMPF.

- **Rapport N° CD/2017/036** : Accompagnement du public en territoire - Proposition de création d'un groupement d'intérêt public dans le champ de l'autonomie et d'approbation du projet de convention constitutive.

Interventions : Mme GRAEF-ECKERT, M. MAURER, Mme KEMPF, Mme ESCHLIMANN, M. BIERRY.

- **Rapport N° CD/2017/037** : Insertion professionnelle - Proposition de la mise en place d'une ligne de car spéciale entre les gares d'Erstein et de Lahr à destination des travailleurs transfrontaliers et de son financement à travers un projet de convention.

Intervention : Mme GRAEF-ECKERT.

- **Rapport N° CD/2017/038** : Administration générale - Présentation du rapport d'activités des services du Département pour l'année 2016.

Interventions : M. BIERRY, Mme DOLLINGER, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme MULLER-BRONN, M. BIERRY, M. BURGER.

Suite à l'intervention de M. BURGER, rapporteur du rapport d'activités, M. BIERRY donne la parole aux présidents des commissions territoriales pour présenter le rapport d'activités par territoire.

Mme DOLLINGER présente le rapport d'activités du territoire d'action Nord.

Mme LEHMANN, présidente de la commission du territoire d'action Ouest, remercie le président d'avoir organisé le Département en territoires.

M. MAURER, président de la commission du territoire d'action de l'Eurométropole, remercie les Conseillers départementaux de la commission territoriale pour le travail préparatoire réalisé afin de conduire l'action politique.

Mme MULLER-BRONN, présidente de la commission du territoire d'action Sud, apporte ses remerciements aux élus et aux agents qui font vivre les actions en territoire Sud.

- **Rapport N° CD/2017/039** : *Gestion Financière - Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2016.*

Interventions : M. BITZ, M. BERTRAND, Mme ESCHLIMANN, M. BITZ, Mme ESCHLIMANN, M. CARBIENER, M. FISCHER.

M. BIERRY laisse la présidence à M. FISCHER, sort de la salle, ne prend pas part aux débats et ne participe pas au vote de ce rapport.

Mme BEY, M. BITZ, M. CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme KEMPF*), Mme KEMPF, M. OEHLER (*ayant donné pouvoir à Mme BEY*), Mme PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. BITZ*), s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/045** : *Co-financement des voiries nationale et communale - Proposition d'adoption des modalités d'attribution et du montant des aides financières accordées par le Département du Bas-Rhin au titre du fonds d'urgence aux Communes placées en état de catastrophe naturelle suite aux événements climatiques de l'été 2016.*

M. BIERRY rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

Intervention : Mme LEHMANN.

M. BURGER, maire de Kuttolsheim, ne prend pas part aux débats et ne participe pas au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2017/047** : *Gestion financière - Projet de budget supplémentaire et de décision budgétaire modificative n° 1 (DM1) pour 2017.*

Mme BEY, M. BITZ, M. CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme KEMPF*), Mme KEMPF, M. OEHLER (*ayant donné pouvoir à Mme BEY*), Mme PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. BITZ*), s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

*
* *

M. le président annonce le départ de Mme Magalie WEISTROFFER, directrice de la mission Culture et tourisme vers l'INET et la remercie pour son implication au sein de la collectivité.

Il annonce également l'arrivée du nouveau directeur de la communication, M. Boris SHRUOFFENEGER, directeur de la communication du Département de l'Ain, qui reprendra les fonctions d'Hervé GAUDIN, début septembre 2017.

✧ **CALENDRIER**

Les prochaines réunions de la **Commission Permanente** auront lieu les **lundi 3 juillet et 1^{er} septembre 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

Le Conseil Départemental se réunira en **séance plénière** le **lundi 23 octobre 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

*
* *

La séance est levée à 13 H 08.

Le Président du Conseil Départemental,



Frédéric BIERRY